

2016-2020

# Plan d'action de **développement durable**

Mise à jour : septembre 2020



# Note sur la mise à jour

Depuis avril 2016, RECYC-QUÉBEC met en œuvre son Plan d'action de développement durable (PADD) 2016-2020, notamment afin de contribuer à la démarche gouvernementale de développement durable et à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2020.

En mars 2020, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques annonçait le lancement des travaux d'élaboration de la nouvelle SGDD. Cette nouvelle stratégie devrait être dévoilée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Dans ce contexte, RECYC-QUÉBEC a prolongé son PADD jusqu'au 31 mars 2021 et a procédé à sa mise à jour.

C'est ainsi que les indicateurs et les cibles prévus pour les actions 1, 2, 4 et 5 du PADD ont été ajustés afin de permettre à RECYC-QUÉBEC de continuer à suivre l'évolution de l'atteinte des résultats pendant l'année 2020-2021. Certains de ces indicateurs et certaines de ces cibles ont aussi été bonifiés pour qu'ils puissent mieux témoigner des résultats atteints.

Finalement, RECYC-QUÉBEC a mis à jour la liste des objectifs de la SGDD non retenus dans son PADD étant donné la réalisation d'un exercice visant à établir la contribution des engagements du Plan stratégique 2017-2022 de RECYC-QUÉBEC et de ses activités à ceux de la SGDD.



# Mot du président-directeur général

Bonjour,

J'ai le plaisir de vous présenter le Plan d'action de développement durable 2016-2020 de RECYC-QUÉBEC.

Depuis mon arrivée en poste il y a quelques mois, j'ai été impressionné par la somme des efforts déployés par l'ensemble du personnel et chacun des membres de la direction pour faire de RECYC-QUÉBEC une véritable référence en gestion des matières résiduelles. Et que dire du précieux apport de nos partenaires dans le succès de notre démarche!

C'est grâce à cette étroite collaboration et à cette mobilisation collective que nous pouvons aujourd'hui nous positionner comme le maillon central de la chaîne de valeurs de la gestion des matières résiduelles au Québec.

Je suis fier d'être l'ambassadeur de RECYC-QUÉBEC, une organisation innovante qui place au cœur de ses actions des valeurs de respect, d'intégrité, d'équité, de responsabilité et de collaboration. Ces valeurs guident chacune de nos actions et encadrent notre prise de décisions au quotidien.

Elles sont également le fondement de notre démarche de développement durable, entamée avec notre tout premier Plan d'action de développement durable 2009-2015.

Aujourd'hui, nous poursuivons sur notre lancée avec ce second plan d'action. Avec celui-ci, je souhaite améliorer nos pratiques organisationnelles pour favoriser une culture de développement durable au sein de RECYC-QUÉBEC. Je m'engage aussi fermement à ce que RECYC-QUÉBEC continue de soutenir et d'encourager nos partenaires à contribuer eux aussi à une société plus responsable.

Je vous invite donc à prendre connaissance de notre Plan d'action de développement durable 2016-2020. Vous y verrez toute la volonté de notre équipe de travailler avec nos partenaires pour que nous puissions, tous ensemble, contribuer à bâtir un Québec plus vert et durable.

Bonne lecture!



Dany Michaud



# Contexte

Le Plan d'action de développement durable 2016-2020 (PADD) de RECYC-QUÉBEC est le deuxième depuis l'adoption, en 2006, de la Loi sur le développement durable. La période de mise en œuvre du PADD est du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2020.

En plus de prendre en compte les seize principes de la Loi sur le développement durable, le PADD 2016-2020 a été élaboré en conformité avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (Stratégie) et les directives du *Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDEELCC).

## LES 16 PRINCIPES DE LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Santé et qualité de vie
- Équité et solidarité sociales
- Protection de l'environnement
- Efficacité économique
- Participation et engagement
- Accès au savoir
- Subsidiarité
- Partenariat et coopération intergouvernementale
- Prévention
- Précaution
- Protection du patrimoine culturel
- Préservation de la biodiversité
- Respect de la capacité de support des écosystèmes
- Production et consommation responsables
- Pollueur payeur
- Internalisation des coûts

Le plan s'articule d'ailleurs autour de trois orientations découlant de la Stratégie, soit :

1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique
2. Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable
6. Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

De ces orientations se déclinent cinq actions, chacune reliée à une activité incontournable de la Stratégie. Ces actions se concrétisent par des engagements clairs et s'appuient sur des indicateurs précis et des cibles à atteindre.

Dans une démarche transparente, RECYC-QUÉBEC fera état dans son rapport annuel du degré d'atteinte des résultats du présent plan.

# Actions



## Orientation gouvernementale 1

### Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

#### 1. RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLE CHEZ RECYC-QUÉBEC

RECYC-QUÉBEC souhaite poursuivre ses efforts afin de contribuer à l'exemplarité des pratiques au sein de l'appareil gouvernemental. Pour ce faire, nous effectuerons un diagnostic et mettrons en œuvre un plan de gestion écoresponsable touchant les six domaines d'intervention suivants :

Domaines d'intervention	Résultats recherchés de la Stratégie gouvernementale de développement durable
Activités courantes de gestion administrative	1. Réaliser des actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles
Transport et déplacements des employés	3. Réaliser des actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés
Bâtiments et infrastructures	5. Réaliser des projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable
Technologies de l'information et des communications	6. Mettre en œuvre des actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques
Communications gouvernementales et organisation d'événements	7. Réaliser des produits et des activités de communication et organiser des événements écoresponsables
Marchés publics	8. D'ici 2020, intégrer des considérations écoresponsables dans la politique de gestion contractuelle ou élaborer une politique d'acquisition écoresponsable 9. Augmenter significativement les acquisitions faites de façon écoresponsable

Cette action contribue à l'activité incontournable 1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

<b>Objectif gouvernemental</b>	1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique
<b>Principes de développement durable liés</b>	Production et consommation responsable, protection de l'environnement, respect de la capacité de support des écosystèmes, accès au savoir, équité et solidarité sociales
<b>Indicateur</b>	État d'avancement du plan de gestion écoresponsable
<b>Cible</b>	100 % des actions du plan de gestion écoresponsable mis en œuvre à l'échéance du PADD



## 2. RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ RECYC-QUÉBEC

La contribution de RECYC-QUÉBEC à l'atteinte de l'objectif gouvernemental 2.1 nécessitera l'intégration de la prise en compte des seize principes de développement durable de la Loi dans nos processus décisionnels. Pour y arriver, nous devons continuer à former les employés et membres de la direction à la prise en compte des principes de développement durable.

Cette action contribue à l'activité incontournable 2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

<b>Objectif gouvernemental</b>	1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics
<b>Principes de développement durable liés</b>	Participation et engagement, accès au savoir
<b>Indicateur</b>	Degré d'implantation de la prise en compte des principes de développement durable dans les processus décisionnels identifiés
<b>Cible</b>	100 % des processus décisionnels identifiés dotés d'un mécanisme visant la prise en compte des principes de développement durable d'ici le 31 mars 2021.

## 3. METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE



En tant que société d'État, RECYC-QUÉBEC est convaincue que la culture est un puissant vecteur permettant d'améliorer la portée de ses interventions dans son secteur d'activités. Nous nous engageons donc à mettre en œuvre des activités qui contribueront à atteindre l'objectif 2 de l'Agenda 21 de la culture, soit « Valoriser le rôle des artistes, des créateurs de toutes disciplines et des professionnels de la culture en tant que porteurs du renouvellement de l'identité culturelle québécoise et vecteurs de la diversité de ses expressions culturelles. Soutenir la création, la production et la diffusion sur tout le territoire, en protégeant la liberté d'expression et en responsabilisant l'ensemble des acteurs de la société envers l'importance d'assurer le développement viable du secteur culturel québécois. »

Cette action contribue à l'activité incontournable 3 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

<b>Objectif gouvernemental</b>	1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial
<b>Principes de développement durable liés</b>	Protection du patrimoine culturel, santé et qualité de vie, accès au savoir
<b>Indicateur</b>	Nombre d'activités permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture
<b>Cible</b>	Au moins une activité en lien avec la culture par année





#### **4. APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES ET DE MODÈLES D'AFFAIRES VERTS ET RESPONSABLES CHEZ NOS PARTENAIRES, CLIENTÈLES ET FOURNISSEURS**

Encourager la mise en place de saines pratiques de gestion et accompagner nos partenaires, clientèles et fournisseurs dans l'adoption de comportements responsables font partie intégrante de la mission de RECYC-QUÉBEC. Avec cette action, nous visons à mettre en valeur nos programmes et pratiques afin d'appuyer les entreprises dans la recherche d'un développement durable. Ceci sera l'occasion de mettre en valeur et de stimuler le développement de projets dans les domaines de l'économie circulaire, de l'écologie industrielle et de l'économie sociale.

En plus d'être en lien avec le Plan d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable 2015-2020, cette action contribue à l'activité incontournable 4 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

<b>Objectif gouvernemental</b>	2.1 Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables
<b>Principes de développement durable liés</b>	Production et consommation responsable, protection de l'environnement, efficacité économique, participation et engagement, accès au savoir
<b>Indicateurs</b>	Nombre de nouvelles initiatives visant à appuyer nos partenaires et clients par année Nombre de nouvelles initiatives visant à appuyer nos fournisseurs par année Nombre de nouvelles attestations décernées par le programme ICI on recycle + par année
<b>Cibles</b>	12 nouvelles initiatives visant à appuyer nos partenaires et clients par année Une nouvelle initiative visant à appuyer nos fournisseurs par année 100 nouvelles attestations décernées par le programme ICI on recycle + par année





## Orientation gouvernementale 6

# Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

## 5. ACCOMPAGNER LES ORGANISMES MUNICIPAUX DANS L'AMÉLIORATION DE LEUR PERFORMANCE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Cette cinquième action s'inscrit également dans la mission de RECYC-QUÉBEC et correspond en tout point à nos objectifs organisationnels. Nous poursuivons cette même volonté de développer un service d'accompagnement pour l'amélioration de la performance en gestion des matières résiduelles des organismes municipaux, incluant la mise en place de leur plan de gestion des matières résiduelles, et à reconnaître la performance et l'innovation des municipalités en gestion des matières résiduelles.

Cette action contribue à l'activité incontournable 5 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

<b>Objectif gouvernemental</b>	6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires
<b>Principes de développement durable liés</b>	Partenariat et coopération intergouvernementale, subsidiarité, accès au savoir
<b>Indicateurs</b>	Nombre de nouvelles initiatives visant à accompagner les organismes municipaux par année Nombre de nouveaux organismes municipaux attestés au programme ICI on recycle+ ou ayant obtenu une reconnaissance du programme GMR Pro par année
<b>Cibles</b>	3 nouvelles initiatives visant à accompagner les organismes municipaux par année 10 nouveaux organismes municipaux attestés au programme ICI on recycle+ ou détenant une reconnaissance du programme GMR Pro par année





# Objectifs gouvernementaux non retenus

Le tableau qui suit présente les motifs à l'égard des objectifs de la Stratégie gouvernementale qui n'ont pas été retenus pour le présent plan d'action de développement durable de RECYC-QUÉBEC.

Motifs	Objectifs gouvernementaux
<p><b>La mission de RECYC-QUÉBEC ne permet pas de contribuer à l'atteinte de ces objectifs.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>3.1 Gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité, de façon efficiente et concertée</li> <li>3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société</li> <li>4.1 Appuyer les activités visant la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement des personnes les plus vulnérables</li> <li>5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie</li> <li>7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables</li> <li>7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES</li> <li>8.1 Améliorer l'efficacité énergétique</li> <li>8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES</li> </ul>
<p><b>Une autre action du présent plan contribue à l'atteinte de cet objectif.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique</li> </ul>
<p><b>RECYC-QUÉBEC contribue à ces objectifs dans le cadre de son mandat, mais ne les a pas retenus spécifiquement dans son plan d'action.<sup>1</sup></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales</li> <li>1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable en particulier avec la Francophonie</li> <li>2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec</li> <li>2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable</li> <li>2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable</li> <li>2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables</li> <li>4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités</li> <li>4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés</li> <li>5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires</li> <li>6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire</li> <li>6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités</li> <li>6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels</li> <li>8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise</li> </ul>

<sup>1</sup> Pour plus d'information, consultez le [document de référence](#) portant sur la contribution de RECYC-QUÉBEC aux objectifs gouvernementaux.

